



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025 - N° 2025/87B

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date affichage : 17 décembre 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUDET, Simone ARAMET et Claude NEREAU

Excusés : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY, Claire LEGER et Gaëtan BUREAU

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Annule et remplace la délibération n° 2025/87 pour cause d'erreur de plume

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2025, hors remboursement de l'annuité au capital de la dette.

Considérant que le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 est de 217 371,13€ :

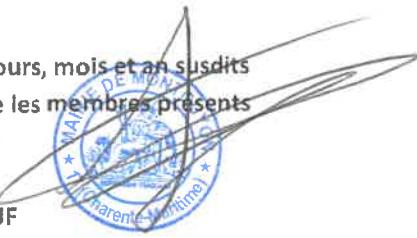
- 2 018 262,50€ (dépenses réelles d'investissement) – 547 000,00€ (emprunts, dettes assimilées et cautionnement inscrits au chapitre 16) – 601 777,98€ RAR dépenses investissement N-1 = 869 484,52€

Le montant maximum des crédits d'investissement pouvant être autorisés par la Conseil municipal est donc égal à 217 371,13€ (869 484,52 : 4).

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE, par 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :
 - Opération 275 « Abattoir » pour 55 000,00 euros (comptes 2132, 2158 et 2188)
 - Opération 279 « Bâtiments communaux » pour 40 000,00 euros (comptes 2131, 2132, 2184 et 2188)
 - Opération 281 « Matériel – Mobilier - Informatique » pour 7 035,00 euros (comptes 2135 et 2183)
 - Opération 291 « Patrimoine » pour 67 050,00 euros (comptes 203)
 - Opération 298 « PLU » pour 19 700,00 euros (comptes 202)
- DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits obligatoirement au Budget Primitif 2026 de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,